



Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-218901890-20260310-2026\_07-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2026-07

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14  
Présents : 12  
Absent : 2  
Nombre de  
suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre :  
Abstentions :

### Date de convocation

04/03/2026

### Date d'affichage

05/03/2026

### SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Étaient présents :** MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir :** STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

**Absent :** SALMON Bryan.

**Est nommé secrétaire de séance :** Alexandre FINELLI

**OBJET :** Autorisation d'urbanisme pour la déclaration préalable du Maire

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un membre du conseil autre que le maire afin de donner la délégation de signature pour la déclaration préalable d'urbanisme lui incombant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,



- **nomme**, à la majorité, Monsieur MOROUS Christian pour signer les documents liés aux dossiers du Maire.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de séance

  
Alexandre FINELLI

Le Maire

  
  
Patrick BABOUHOT  
89140



Commune de Gisy Les Nobles

2026-08

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14  
Présents : 12  
Absent : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre :  
Abstentions :

### Date de convocation

04/03/2026

### Date d'affichage

05/03/2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

### SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Étaient présents :** MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir :** STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

**Absent :** SALMON Bryan.

**Est nommé secrétaire de séance :** Alexandre FINELLI

**OBJET :** Ecole – Maintien de la scolarité à 4 jours 2026-2029

Monsieur le maire explique que les horaires des écoles sont planifiés pour une période de 3 ans. L'inspection académique demande notre avis pour les 3 prochaines années.

Un conseil d'école s'est tenu le 2 mars 2026 pour décider des jours et des horaires de fonctionnement des classes de notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal) et a décidé à 10 voix pour le maintien de la semaine à 4 jours et 2 voix pour le passage à la semaine de 4 jours et demi.

Afin de valider ce choix, cette décision doit passer en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur le choix retenu par le conseil d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'opter pour la semaine à 4 jours avec application des horaires suivants : 9h05-12h05 et 14h05 à 17h05 pour l'école de Gisy Les Nobles.

Le secrétaire de séance

Alexandre FINELLI

Fait à Gisy Les Nobles  
Le Maire

